

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- 9 JUL. 2015

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-05 – Budget Général – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Denis BANDELIER

I. Augmentation de crédits

- Amortissement

Pour permettre de nouvelles écritures d'amortissement, il convient de réajuster les crédits

Investissement : Recettes : chap 040 : Compte 2804133 :	+18 029.32 €
Fonctionnement : Dépenses : chap 042: Compte 6811 :	+18 029.32 €

II. Intégration de frais d'études

- Etude Cabanes du Verchat

Chap 041

Investissement : Dépenses : Compte 2138 :	+ 6 295.20 €
Investissement : Recettes : Compte 2031 :	+ 6 295.20 €

III. Changement d'imputation

- Changement d'imputation déficit investissement Chauffours

Investissement : Dépenses : compte 168751 :	- 249 068.90 €
Investissement : Dépenses : compte 27638 :	+249 068.90 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Général selon le tableau ci-dessous.

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1 2015
Code INSEE	Budget Général (80000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

augt amort / ponton, piste cycl, chgt imput cabanes

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-5811-01 : Dotations aux amén. des communes inscrites et corporatiles	3.00 €	18 029,32 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	18 029,32 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	18 029,32 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-2604133-C1 : Dépenses - Projets d'infrastructures d'intérêt national	3.00 €	3.00 €	0.00 €	18 029,32 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 029,32 €
D-2135-50 : Autres constructions	3.00 €	5 295,20 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-50 : Frais d'études	3.00 €	3.00 €	0.00 €	5 295,20 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	8 296,20 €	0,00 €	8 296,20 €
D-168731-50 : GPF de rattachement	249 068,90 €	3.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Emprunts et dettes assimilées	249 068,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27635-50 : Autres établissements publics	3.00 €	249 068,90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	249 068,90 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	249 068,90 €	255 364,10 €	0,00 €	24 324,52 €
Total Général		24 324,52 €		24 324,52 €

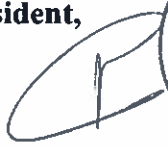
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 JUIL. 2015
Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015

Le Président,

 Le Vice-Président
Pierre OSER

Le Président,


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD TERRITOIRE
 Le Vice-Président
Pierre OSER

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE SUD-FORT

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier